

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2017

Secrétaire de séance : Mr BOUSSARD Dominique

Remarques : Concernant le loyer de la supérette, la valeur des loyers pratiqués dans la région est de 10 % de la valeur vénale annuelle.

2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

Prochaine commission : étude devis pour peinture à la salle de sports ou bardage + placard au restaurant scolaire.

Voir également le hall de la salle des fêtes + ouvertures à repeindre.

a) Supérette-Poste :

Le carrelage a été réalisé par l'entreprise Bleuze (moins disant) : 3848 € TTC.

Peinture par les employés communaux terminée pour le 15 juin, ensemble des travaux terminés pour le 16 juin.

b) MAM

Les demandes de subventions ont été envoyées à :

- L'état : DETR jusqu'à 30 % du coût HT des travaux
- La région
- Le département
- La CAF

Pas de récupération de TVA par le fonds de compensation car bien mis à disposition d'un tiers non bénéficiaire du FCTVA.

Concernant la PMI, Mme TALBOT-FRADIN a pris contact : pas de financement. Les porteurs de projet doivent présenter une étude des besoins au conseil municipal.

Remarque : A St Sauveur, la MAM est à l'initiative d'un constructeur privé avec une participation mensuelle de la collectivité.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINES

- PATA : début des travaux jeudi prochain (Colas)
- Mats d'éclairage à Nantilly : réalisé cette semaine
- Chantegros : Broyage piste de stock car. Prévenir l'association pour réglementer la circulation lors du passage des camions de terre par la rue du commerce (environ 200 passages).

Par ailleurs, prévoir l'élimination des pneus stockés sur le terrain : problème à régler rapidement.

- La Sapinière à la Belle Etoile : coupe du bois.

Projet : replanter ou installation en panneaux photovoltaïques : Demander l'autorisation de la DDT pour replanter et demander des subventions auprès de la Région notamment.

Certains conseillers seraient plutôt favorables pour replanter, estimant qu'il y a assez de toiture pour poser des panneaux.

- Les jardinières installées place St Martin donnent satisfaction.
- Jury des maisons fleuries : doit-on continuer le concours ? Mme DESCHAMPS cesse ses fonctions de jury, voir pour la remplacer. Pour la continuité ou l'arrêt, il convient de se poser la question en début de mandat.

Enfin, une réflexion doit être entamée sur le poste d'agent communal laissé libre lors du départ en retraite de Mr CHARRON en fin d'année 2018.

C) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES) ECOLES :

Pas de réunion de commission ce mois-ci.

- **TAP** : Coordinatrice recrutée par l'agglomération pour la direction de la garderie périscolaire (en remplacement de Mme GERON) et la coordination des TAP (en remplacement de Freddy BOUTIN). Il s'agit de Mme RACAPE Géraldine de Clessé, recrutée dès le mois de juin. Le 15 juin, une réunion est prévue avec l'ensemble de l'équipe TAP pour présenter la nouvelle coordinatrice. Demander un contrat intérim à partir du 16 juin jusqu'au 8 juillet.
- **Rythmes scolaires** pour la rentrée prochaine : 2 choix possibles avec la semaine des 4 jours ou continuité (financement de l'état possible pour un an).
- **Conseil des jeunes** : réunion le 16 juin et présentation en juillet au conseil municipal du projet.
- **Cantine** : menus le 21 juin à 17 h 30 pour septembre – octobre. 196 rationnaires à ce jour. Visite des élus de Moncoutant le jeudi 15 juin à midi pour voir l'organisation de notre restaurant scolaire.

D) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Mme PICHERIT remet le compte rendu de la réunion de la commission du 1^{er} juin.

- Programme du **14 juillet** : groupe de travail le 19 juin à 19 h 15 à la mairie.
- **Forum des associations** : organisation en cours ; question : qui peut s'inscrire au repas ? Uniquement les membres d'une association et tout le monde paie son repas. Chaque association donnera le nombre de convives.
- Demande du Foot pour 2 praticables : accord du conseil pour le prêt lors de la finale de la coupe de Deux-Sèvres le 11 juin.

E) COMMUNICATION

- Bulletin municipal : photo de couverture (idées : type de toits, de fenêtres, les pots de fleurs, les réalisations du conseil des jeunes (fresque, ruelle, aire arrière église, etc..). Le conseil opte pour le conseil des jeunes.
- Radar de la Chapelle St Martin supprimé et remplacé à St Sauveur dans la zone 70 km/h. Le conseil n'approuve pas cette suppression, car le radar avait été installé à la suite d'une trop longue série d'accidents intervenus sur 10 ans. Quant aux glissières de sécurité, il n'y a aucune décision de prise.
- AG du CRER à Angoulême : Mr MARY y participera pour une remise de trophées à la commune de Chiché. En effet, Chiché est la première commune ayant opté pour le participatif (toiture théâtre).
- Finale de la coupe de Deux-Sèvres dimanche prochain sur le stade de Chiché. Pour cette manifestation, les employés s'activent pour l'entretien du terrain et installation de barrières pour fermer l'accès en bas du stade. AG du foot vendredi 9 juin à 19 h.
- Jurés d'assises : tirage au sort de 11 personnes pour la commune de Chiché.
- Office du tourisme : proposition pour organiser une randonnée sur la commune en juillet ou août. Voir les randonnées chichéennes.
- DGF 2017 : en 2016 171.713 € et en 2017 : 158.973 € et la DSR d'un montant de 50.015 € conforme aux prévisions budgétaires.
- Salle de sports : commission de sécurité avec avis défavorable. Prescriptions anciennes non rectifiées. Revoir tout le détail des prescriptions avec l'agent responsable de la sécurité.

3) Devis de Pierre et Eau (maitre d'œuvre) pour les travaux du rond-point RN 149/RD 177

Lecture d'un courrier de la Sous-Préfecture en date du 22 mai concernant la DETR. Les travaux subventionnés doivent commencer impérativement avant le mois d'octobre 2017 sous peine de perdre la totalité de la somme allouée.

Le bureau d'études a donc été contacté pour commencer au plus tôt les études.

Un lot 1 sera lancé pour le début de l'étude avec le déplacement du calvaire situé à l'angle des rues du stade et de la RN 149.

Un courrier sera adressé au conseil paroissial pour connaître leur avis pour la repose du monument.

Montant des honoraires du bureau d'études : .4590 € HT.

Accord du conseil pour signer le devis.

4) Avenant 1bis convention de mise à disposition de personnel à l'agglo pour la petite enfance

L'avenant prévoit la baisse des heures de mise à disposition du personnel communal en raison de la mutualisation des heures avec la structure de Boismé notamment. Accord du conseil pour signer l'avenant.

5) Nomination d'un conseiller sécurité

La gendarmerie souhaite avoir dans chaque commune un conseiller sécurité pour être joint en cas de besoin. Mr RENAUDET est désigné par le conseil pour remplir cette fonction.

6) Admissions en non-valeur et créances éteintes pour la cantine

Non-valeur : Cantine municipale, Famille GURTNER Aurélie : 272.08 € + Créances éteintes : Cantine municipale, Famille FAELENS : 831.62 €. Accord du conseil.

Le règlement de la cantine prévoit les cas de non-paiement, il conviendra de faire appliquer le règlement pour la rentrée prochaine.

7) Questions diverses

- a. Demandes stock car (électricité, toilettes et subvention exceptionnelle pour sécurité « Vigipirate ») : 2017 organisation de la coupe de France qui va drainer plus de coureurs et plus de visiteurs.
 - i. Location du groupe et toilettes chimiques : accord du conseil
 - ii. Aide pour le financement de la sécurité mise en place pour le plan vigipirate : 3.705 €. A titre exceptionnel et pour l'organisation de la coupe de France, le conseil vote pour 1.500 € de participation (2 abstentions Mr RAMBAULT et Mme MERCERON).
- b. CDAT : recensement projets communaux et subventions départementales : projets aire de camping car, supérette, rond point.
- c. Cimetière : réunion à prévoir semaine 27. Rappel des membres désignés dans le groupe de travail : Gilles RENAUDET, Isabelle PICHERIT, Catherine CROCHON, Jean-Marie GROLLEAU, Noëlle Puyjalon, Bernard AUDEBAUD et Isabelle RAMBAULT, agents communaux : le lundi 3 juillet à 18 h 30 à la mairie avec l'intervenant extérieur pour établir un règlement intérieur, la reprise des concessions échues, etc...
- d. Demande commerce ambulant et emplacement vente melons
 - Vente de spécialités créoles alimentaires un samedi soir tous les 15 jours de 18 à 22 h. 28 € par mois : accord du conseil.
 - Vente de melons : idem les années précédentes